



Livre

2016

Extract

Public access

This file is a(n) Extract of:

---

Services financiers : Suisse et Union européenne

---

Kaddous, Christine (ed.); Matthey, Sylvain (ed.)

This publication URL:

<https://archive-ouverte.unige.ch/unige:152118>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holders for terms of use.

Last deposit update in Archive ouverte UNIGE on 12.11.2024 13:24

**DOSSIERS DE DROIT EUROPÉEN**

Collection dirigée par

Christine Kaddous et Bernard Dubey

---

**31**

**Services financiers :  
Suisse et Union européenne**

Christine Kaddous et Sylvain Matthey (éds)

Schulthess  
ÉDITIONS ROMANDES



# Services financiers : Suisse et Union européenne

Édité par

Christine Kaddous

Professeur à l'Université de Genève, Chaire Jean Monnet *ad personam*  
Directeur du Centre d'études juridiques européennes (CEJE)  
Dr en droit, avocate, LLM (Cambridge)

Sylvain Matthey

Licencié en droit, titulaire du brevet d'avocat, directeur des affaires  
juridiques et réglementaires de la banque Lombard Odier et Cie SA

Citation suggérée de l'ouvrage: CHRISTINE KADDOUS et SYLVAIN MATTHEY (éds), *Services financiers: Suisse et Union européenne*, Dossier de droit européen n° 31, Genève/Zurich/Paris, Schulthess Éditions Romandes/LGDJ, 2016, xx p.

Association des auteurs des Dossiers de droit européen

Comité: Christine Kaddous (Présidente), Bernard Dubey (Vice-Président),  
Christian Grosjean (Secrétaire-Caissier), Bettina Kahil-Wolff, Olivier Mach

Rédaction: Christine Kaddous, Professeur, Centre d'études juridiques européennes, Université de Genève,  
Boulevard du Pont-d'Arve 40, CH-1211 Genève 4, tél.: +41 22 379 84 89, fax: +41 22 379 86 62, e-mail:  
Christine.Kaddous@unige.ch  
<http://www.dossiersdedroiteuropeen.ch/>

ISBN 978-3-7255-8601-1

© Schulthess Médias Juridiques SA, Genève · Zurich · Bâle 2016  
[www.schulthess.com](http://www.schulthess.com)

Diffusion en France: Lextenso Éditions, 70, rue du Gouverneur Général Éboué, 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

[www.lextenso-editions.com](http://www.lextenso-editions.com)

Diffusion et distribution en Belgique et au Luxembourg: Patrimoine SPRL, Avenue Milcamps 119,  
B-1030 Bruxelles; téléphone et télécopieur: +32 (0)2 736 68 47; courriel: [patrimoine@telenet.be](mailto:patrimoine@telenet.be)

Tous droits réservés. Toute traduction, reproduction, représentation ou adaptation intégrale ou partielle de cette publication, par quelque procédé que ce soit (graphique, électronique ou mécanique, y compris photocopie et microfilm), et toutes formes d'enregistrement sont strictement interdites sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur.

Information bibliographique de la Deutsche Nationalbibliothek: La Deutsche Nationalbibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.d-nb.de>.

## Avant-propos

La place financière suisse est l'une des places financières les plus importantes au monde. Toutefois, compte tenu de l'étroitesse du marché national, l'accès aux marchés étrangers constitue, pour elle, un enjeu crucial, si elle veut consolider sa position et la développer. Même si les marchés extra-européens représentent un débouché de plus en plus important, l'accès au marché européen, de par sa situation et de par les relations économiques étroites qui unissent la Suisse à l'Union européenne, est essentiel pour les prestataires suisses de services financiers.

La crise financière de 2008 a conduit à un renforcement des réglementations internationales visant à accroître la stabilité du système financier, la transparence et la protection des consommateurs. Un tel tissu réglementaire a bien évidemment un impact sur les opérations financières transfrontalières, puisque les intermédiaires financiers qui voudront continuer à exercer leur activité économique se verront obligés de respecter lesdites règles.

Parallèlement aux développements internationaux, l'Union européenne a entrepris une réforme globale de la réglementation des marchés financiers, cherchant en particulier à harmoniser les règles nationales d'accès au marché. La Commission européenne a ainsi pris des mesures en vue d'améliorer l'intégration du marché intérieur des services financiers en vue d'unifier notamment les règles régissant l'accès au marché des prestataires de services originaires d'Etats tiers. Ces règles concernent donc les prestataires suisses mais pas uniquement. Le principe de base qui sera désormais applicable prévoit l'accès au marché de l'Union et de l'Espace économique européen aux prestataires de services d'Etats tiers si leur Etat d'origine dispose d'une réglementation et d'une surveillance, considérées comme équivalentes à celles mises en place dans l'Union européenne. Au sein de ce nouveau mécanisme, la Commission européenne joue un rôle central, puisqu'elle est habilitée à attester du caractère équivalent ou non de la réglementation et de la surveillance dans l'Etat tiers concerné.

Outre cette évolution, il convient de mentionner le passage à la norme d'échange automatique de renseignement en matière fiscale, laquelle constitue un changement fondamental pour le secteur de la gestion de fortune.

Le présent ouvrage réunit des contributions qui mettent en lumière divers aspects de la prestation de services financiers entre la Suisse et l'Union européenne. Les deux premières contributions apportent un éclairage politico-économique de la prestation de services en matière financière entre la Suisse et l'Union européenne et examinent les options à disposition de la Suisse : efforts bilatéraux avec certains Etats, recherche d'équivalence ou accord sectoriel avec l'Union européenne. M. le Secrétaire d'Etat Jacques de Watteville l'examine dans la perspective de la Confédération suisse, et M. Patrick Odier, Président de l'Association suisse des Banquiers, dans la perspective de la place financière de demain.

Après cette première appréciation globale de la relation Suisse-Union européenne, suivent des contributions thématiques. MM. Christophe Rapin et Christophe Pétermann traitent de la réglementation européenne en matière de services financiers. Leur contribution analyse le cadre commun applicable au niveau de l'Union européenne, prend en compte les spécificités nationales (Allemagne, France et Royaume-Uni) et présente les perspectives d'avenir pour la Suisse.

M. Alessandro Bizzozero examine, quant à lui, le démarchage et l'établissement de relations d'affaires dans le cas d'une activité dirigée vers l'Union européenne et met en exergue la réalité de la situation réglementaire dont une banque suisse doit tenir compte lorsqu'elle entend accéder au marché européen. La contribution de M. Carlo Lombardini traite de la protection des investisseurs. L'auteur se concentre en particulier sur la protection consentie à l'investisseur particulier, laquelle consiste à lui fournir des informations au sujet des risques des instruments financiers dont il a fait l'acquisition, et examine les règles suisses à la lumière des règles internationales et européennes en la matière.

Mme Donatienne Chapelain de la Villeguerin et M. Yvar Mentha analysent ensemble le régime applicable à la distribution de placements collectifs de capitaux et de produits structurés en Suisse ainsi que le régime applicable à la distribution de placements collectifs de capitaux dans l'Union européenne et à des résidents de l'Union européenne. Ces deux mêmes auteurs ont également contribué sur le thème du mandat de gestion et le mandat de conseil depuis la Suisse et depuis la France.

M. Sylvain Matthey, auteur et co-éditeur du présent ouvrage, examine les obligations des intermédiaires financiers en matière fiscale dans un contexte européen. La contribution de M. Philippe Fischer analyse la rémunération directe et indirecte de l'intermédiaire financier en droit suisse avec une prise en compte des éléments de droit de l'Union européenne. Mme Nina Arquint et M. Rupert Schaefer traitent du rôle des autorités de surveillance des marchés financiers en matière d'accès au

marché et de la pratique de la FINMA. La contribution de M. Beat Ammann examine, quant à elle, les relations des clients et la régularisation du passé. Mme Metihe Mehmeti et M. Alexandre Dumas analysent la question de l'échange de données bancaires dans la pratique et envisagent les perspectives d'évolution en la matière.

La contribution de MM. David S. Gerber et Fred Bürki Kronenberg porte sur l'influence du droit de l'Union européenne sur la réglementation financière suisse. Enfin, la dernière contribution dans cet ouvrage, celle de M. Georges Baur, examine le rôle et le fonctionnement des autorités de surveillance européennes et la participation des Etats EEE-AELE dans le système mis en place par l'Union européenne.

L'ouvrage intègre également le rapport final du Groupe d'experts chargé du développement de la stratégie en marchés financiers de décembre 2014, auquel il est souvent fait référence dans les différentes contributions.

Nous remercions très sincèrement tous les auteurs pour leurs excellentes contributions, lesquelles permettront une meilleure compréhension des défis et des enjeux pour les prestataires de services financiers actifs dans les relations entre la Suisse et l'Union européenne et ses Etats membres. Notre reconnaissance s'adresse également à Mme Sandy Kirsch, qui a mis en forme les textes de cet ouvrage.

Mai 2016

Christine Kaddous et Sylvain Matthey

## Table des matières

Avant-propos .....	V
Liste des contributeurs et des éditeurs scientifiques.....	IX
Table des matières .....	XVII
Liste des principales abréviations .....	XXV

<b>1. La prestation de services en matière financière entre la Suisse et l'Union européenne : perspective de la Confédération.....</b>	<b>1</b>
<i>Jacques de Watteville</i>	
I. Importance de l'accès au marché pour la place financière suisse.....	2
II. Interdépendance avec l'Union européenne.....	2
III. L'équivalence : chance ou risque ?.....	3
IV. La nouvelle norme d'échange automatique.....	4
V. Options pour la Suisse.....	5
VI. Conclusion.....	8

<b>2. Préparer la place financière suisse de demain</b> .....	9
<i>Patrick Odier</i>	
I. Importance de la place financière suisse .....	10
II. Changement de paradigme .....	11
III. Maintenir la croissance .....	13
IV. Conclusion .....	18
<b>3. La réglementation européenne en matière de services financiers : un cadre commun et des spécificités nationales</b> .....	19
<i>Christophe Rapin / Christophe Pétermann</i>	
I. Remarques préliminaires : la Suisse, Etat tiers de l'UE .....	20
II. MiFID II .....	23
III. Réglementations nationales et perspectives d'avenir pour la Suisse .....	34
IV. Perspectives d'avenir pour la Suisse .....	39
<b>4. Le démarchage et l'établissement de relations d'affaires</b> .....	41
<i>Alessandro Bizozzero</i>	
I. Introduction .....	43
II. Activité transfrontière .....	44
III. Vision générale des obstacles à l'activité transfrontière .....	48
IV. Obligation d'obtenir une licence dans l'UE .....	60
V. Conclusion .....	78

<b>5. La protection de l'investisseur</b> .....	79
<i>Carlo Lombardini</i>	
I. Introduction .....	80
II. L'information en matière de risques .....	81
III. Les exigences du droit suisse .....	86
IV. Appréciation de la situation .....	93
V. Conclusion .....	103
<b>6. La distribution de fonds de placement et de produits structurés</b> .....	105
<i>Donatienne Chapelain de la Villeguerin/Yvar Mentha</i>	
I. Introduction .....	107
II. Le régime applicable à la distribution de placements collectifs de capitaux en Suisse .....	108
III. Le régime applicable à la distribution de produits structurés .....	124
IV. Le régime applicable à la distribution de placements collectifs de capitaux dans l'Union européenne et à des résidents de l'Union européenne .....	125
V. Conclusion .....	139
<b>7. L'exercice du mandat de gestion et du mandat de conseil depuis la Suisse et depuis la France</b> .....	141
<i>Donatienne Chapelain de la Villeguerin/Yvar Mentha</i>	
I. Le mandat de gestion et le mandat de conseil sous l'angle du droit suisse : principes .....	143
II. Le mandat de gestion discrétionnaire et la mise en œuvre des directives ASB .....	149
III. Le mandat de conseil en placement .....	163

IV. Evolution réglementaire.....	169
V. Le mandat de gestion et le mandat de conseil sous l'angle du droit français .....	172
VI. La gestion sous mandat et le conseil en tant que services d'investissement .....	173
VII. Les prestataires .....	179
VIII. Les obligations des PSI rendant les services de conseil et de gestion sous mandat en France.....	186
<b>8. La conformité fiscale, nouveau paramètre de diligence ? ....</b>	<b>193</b>
<i>Sylvain Matthey</i>	
Préambule : petite digression polémique sur la légitimité de l'impôt et les modalités de son recouvrement.....	195
I. Les obligations des intermédiaires financiers en matière fiscale.....	198
II. La politique de conformité fiscale : « Swiss made » ou « Swiss finish » ? .....	206
III. Les infractions fiscales graves comme actes préalables au blanchiment.....	210
IV. Conclusions et mesures à prendre.....	234
<b>9. La rémunération directe et indirecte de l'intermédiaire financier en droit suisse .....</b>	<b>237</b>
<i>Philipp Fischer</i>	
I. Introduction.....	238
II. Rémunération directe de l'intermédiaire financier en droit suisse .....	238

III. Rémunération indirecte de l'intermédiaire financier en droit suisse.....	240
IV. Eléments de droit de l'Union européenne.....	258
V. Conclusion.....	259
<b>10. Die Rolle von Finanzmarktaufsichtsbehörden beim « Marktzugang » und die Praxis der FINMA.....</b>	<b>261</b>
<i>Nina Arquint / Rupert Schaefer</i>	
I. Einführung.....	263
II. Gesetzliches Mandat und Rolle der FINMA im Bereich Marktzugang.....	266
III. Mitwirkung bei internationaler Standardsetzung.....	270
IV. Begleitung von Verfahren zur Anerkennung von Regulierung und Aufsicht.....	278
V. Schluss und Ausblick.....	282
<b>11. Bestehende Kundenbeziehungen und die Bereinigung der Vergangenheit.....</b>	<b>283</b>
<i>Beat Ammann</i>	
I. Handlungsbedarf : Bereinigung der Vergangenheit.....	285
II. Zeitlicher Fahrplan für den automatischen Informationsaustausch.....	287
III. Rechtsgrundlagen für den Automatischen Informationsaustausch.....	289
IV. Inhalt des Informationsaustausches.....	291
V. Herausforderungen für die Finanzintermediäre.....	292
VI. Verantwortung für Steuerkonformität.....	293

VII. Problematik bei sogenannten Altgeldern .....	294
VIII. Problematik bei sogenannten Neugeldern.....	295
IX. Strafrechtliche Verantwortung der Finanzintermediäre .....	296
X. Zivilrechtliche Verantwortung der Finanzintermediäre .....	297
XI. Pflichten der Finanzintermediäre .....	298
XII. Verhinderung neuer Straftaten – Beihilfe zur einem schweren Steuerdelikt.....	307
XIII. Reglementarisches Umfeld – verschiedene nationale Initiativen .....	315
XIV. Initiativen einzelner Länder (eine kurze Übersicht).....	317
<b>12. L'échange de données bancaires dans la pratique : évolution et perspectives.....</b>	<b>321</b>
<i>Metibe Mehmeti/Alexandre Dumas</i>	
I. Introduction.....	322
II. Généralités .....	323
III. Arrêt 2C_1174/2014 du 24 septembre 2015.....	331
IV. Conclusion .....	336
<b>13. Der Einfluss des europäischen Rechts auf die Schweizer Finanzmarktregulierung .....</b>	<b>337</b>
<i>David S. Gerber/Fred Bürki Kronenberg</i>	
I. Einleitung.....	339
II. Schweizer Finanzmarktpolitik.....	341
III. Einfluss des Standard-Setting auf die Rechtsentwicklung in der EU und der Schweiz .....	345

IV. Harmonisierung des EU-Finanzmarktrechts und Auswirkungen für die Schweiz .....	350
V. Marktzutrittsoptionen für Finanzdienstleistungen gegenüber der EU.....	355
<b>14. Les autorités de surveillance européennes et les Etats EEE-AELE .....</b>	<b>363</b>
<i>Georges Baur</i>	
I. Introduction .....	364
II. Le système de surveillance des marchés financiers européens.....	365
III. L'inclusion des Etats AELE membres de l'EEE dans le système de l'Union européenne .....	370
IV. Et la Suisse dans tout cela?.....	375
V. Conclusion.....	377
 <b>Annexes</b>	
Conclusions du Conseil AELE/ECOFIN, document n° 14178/1/14 REV 1 .....	379
Rapport final du Groupe d'experts chargé du développement de la stratégie en matière de marchés financiers, du 1 <sup>er</sup> décembre 2014, « Rapport Brunetti ».....	381
 <b>Index.....</b>	<b>445</b>

\* \* \*

Cet ouvrage traite de thèmes clés liés à la prestation de services financiers en Suisse et dans l'Union européenne. Il réunit quatorze contributions, rédigées par des négociateurs, des banquiers, des avocats spécialistes du droit bancaire et financier et du droit de l'Union européenne. L'ensemble de ces textes fournit une analyse politique, juridique et économique du domaine des services financiers. Il donne un éclairage des enjeux liés la conclusion d'un accord avec l'Union européenne dans ce domaine, tant du point de vue de la Confédération suisse que de celui de la place financière suisse. Sont également abordés: la réglementation européenne en matière de services financiers, le démarchage et l'établissement de relations d'affaires, la protection de l'investisseur, la distribution de fonds de placement et de produits structurés, l'exercice du mandat de gestion et de conseil depuis la Suisse et depuis la France, la conformité fiscale en tant que nouveau paramètre de diligence, la rémunération directe et indirecte de l'intermédiaire financier en droit suisse, le rôle des autorités de surveillance des marchés financiers et la pratique de la FINMA, les relations existantes avec des clients et la gestion du passé, l'échange de données bancaires, l'influence du droit de l'Union européenne sur la réglementation suisse des marchés financiers et le rôle des autorités de surveillance européennes dans l'EEE.

#### *Éditeurs*

Christine Kaddous, professeur à l'Université de Genève, Chaire Jean Monnet *ad personam*, Directeur du Centre d'études juridiques européennes (CEJE), Dr en droit, avocate, LLM (Cambridge)

Sylvain Matthey, licencié en droit, titulaire du brevet d'avocat, directeur des affaires juridiques et réglementaires de la banque Lombard Odier et Cie SA

*La Collection des Dossiers de droit européen se caractérise par une approche générale et compréhensible, un appareil scientifique et une analyse jurisprudentielle approfondie favorisant une lecture aisée. Elle répond aux besoins de ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances en droit de l'Union européenne et s'adresse aux avocats, praticiens, enseignants, étudiants ainsi qu'à toute personne intéressée par le droit de l'Union européenne.*

ISBN 978-3-7255-8601-1



[www.schulthess.com](http://www.schulthess.com)

**LGDJ** une marque de  
**lextenso**